



**CCI AIX MARSEILLE
PROVENCE**

PROCEDURE DE DEPOT D'UNE SIGNATURE

Dans le cadre de l'établissement de vos dossiers d'exportation vers certaines destinations, divers documents établis sur papier en tête de votre société peuvent vous être demandés.

Il s'agit notamment des attestations de transport, déclaration du fournisseur, certificat de conformité, d'analyse, etc...

Sur ces documents, le Centre de Règlementation et Formalités reconnaît la signature de la personne habilitée.

Pour ce faire, il convient que cette personne dépose un spécimen de signature, selon la procédure que vous trouverez ci-jointe.

Plusieurs personnes de la même société peuvent déposer leur signature.

Dans le cas où un collaborateur ayant déposé sa signature quitterait votre société, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous le signaler, afin de nous permettre de mettre à jour notre fichier.

Le dépôt d'une signature auprès de notre Centre de Règlementation et Formalités est valable pour une durée de 2 années, pour un coût de 60 €.

Pour tout complément d'information, le Centre de Règlementation et Formalités reste à votre disposition.

DOCUMENTS A PRODUIRE

I. Une déclaration de dépôt de signature **à établir sur papier à en-tête de la société** :

A. **Si le déposant est le Président Directeur Général, le Gérant ou le Propriétaire de l'entreprise, indiquer :**

« Je soussigné.....(nom, prénom, qualité) dépose ma signature à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence ».

Signature et cachet de l'Entreprise

B. **Si le déposant est un salarié de l'entreprise ayant reçu mandat pour engager la société, indiquer :**

« Je, soussigné.....(nom, prénom, qualité) autorise M.....(nom, prénom, fonction dans l'entreprise) à déposer sa signature à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence ».

Signature du déposant

Signature (1) et cachet de l'Entreprise

II. Une photocopie d'une pièce officielle d'identité recto-verso du déposant (2) portant la mention :

« Je soussigné.....certifie que cette photocopie est conforme à l'original ».

Suivie de la signature originale du titulaire

III. La fiche ci-jointe dûment complétée et signée par le déposant (à compléter sur informatique si possible).

Nous vous signalons que le dépôt de signature est effectué sous votre propre responsabilité et qu'il vous appartient de nous informer immédiatement par courrier, lorsqu'un dépôt de signature cesse d'être valable. En aucun cas la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence ne pourrait être tenue pour responsable des visas qu'elle effectuerait à partir des signatures déposées, dont l'annulation ne nous aurait pas été signalée.

(1) Signature du Président Directeur Général, du Gérant ou du Propriétaire de l'entreprise.

(2) Carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire exclusivement.

FICHE DE DEPOT DE SIGNATURE

Nom :

Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Mail de la personne qui dépose sa signature :

Société :

SIRET de la société :

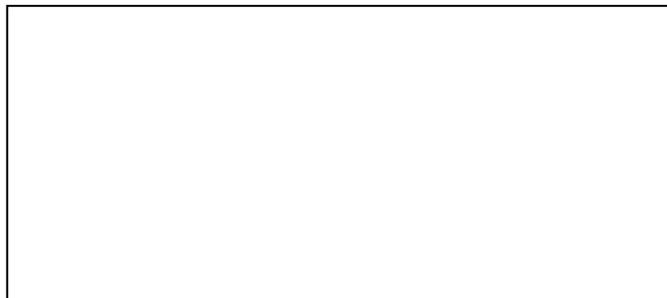
Adresse :

Date :

Cachet commercial

Signature dans le cadre ci-dessous

(Attention à bien signer à l'intérieur du cadre exclusivement)



Ces documents devront être retournés à l'adresse suivante :

**CCI AIX MARSEILLE PROVENCE
Centre de Règlementation et Formalités
CS 21856 – 13221 MARSEILLE CEDEX 01**